



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 OCTOBRE 2025

Délibération n° CA 34/2025

Portant sur le rapport relatif à l'autorisation de négocier et conclure un protocole transactionnel avec les compagnies Air Corsica et Air France visant à compenser les surcoûts générés sur la période 2021-2022

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 06 Octobre 2025 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Conseiller Exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, au Grand Hôtel de la Collectivité de Corse à Ajaccio.

Membres présents :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix
M. BOCOGNANO Xavier
M. BRADESI Laurent
Mme CASANOVA NICOLAI Paule
M. DE PERETTI Nicolas
Mme FERRI Evelyne
Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline
M. LUCCIONI Don Joseph
M. ORSONI Marc Aurèle
Mme PIETRI Véronique

Conseiller Exécutif, Président de l'OTC
Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
Représentant le syndicat Strada Corsa
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat CFDT
Représentant le syndicat CGT
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat STC
Conseillère de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette
Mme ANTONINI Danielle
M. FILIPPI Jacques
Mme MARCHETTI Sandra
M. QUASTANA Paul
M. SAVELLI Jean-Michel
M. SAVELLI Joseph
M. VALDRIGHI Hervé
M. VANNI Hyacinthe

Présidente de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres absents ou excusés :

Pour l'autorité compétente par délégation



| | |
|----------------------------|--|
| Mme BASTIANI Angèle | Présidente de l'ATC |
| M. BENZONI Joseph | Représentant la CCI de la Corse du Sud |
| M. BICCHIERAY Didier | Conseiller de l'Assemblée de Corse |
| M. BINDINELLI Jacques | Représentant le syndicat SPTC |
| M. CASTELLI Antoine | Représentant le syndicat CGC |
| M. GIOVANNANGELI Dominique | Représentant l'URAF de Corse |
| Mme LEBOMIN Vanina | Conseillère de l'Assemblée de Corse |
| M. LECCIA Jean-Baptiste | Représentant le syndicat FO |
| M. MELA Georges | Conseiller de l'Assemblée de Corse |
| M. MIAS Patrick | Représentant la CRMA de Corse |
| M. PANZANI Jean-Paul | Conseiller de l'Assemblée de Corse |
| Mme TIBERI Julia | Conseillère de l'Assemblée de Corse |
| M. TROJANI Paul | Représentant la CCI de la Haute Corse |

Membre de plein droit :

M. Eric JALON, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. DE GIACOMONI Roch représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle (absent excusé)

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 19/278 AC de l'Assemblée de Corse en date du 26 septembre 2019 approuvant les conventions de délégation de service public de transport aérien sur les lignes entre Paris Orly et la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,



Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 24/103 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 Avril 2024 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/051 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 04 Février 2025 actant la cessation de fonction de Conseillère Exécutive de Corse et de Présidente de l'Office des Transports de la Corse de Madame Flora MATTEI à compter du 1^{er} février 2025,**
- **Vu l'arrêté n° 25/065 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 18 février 2025 portant désignation de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Président de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/105 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 01 Avril 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/311 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 10 Juin 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/441 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 Juillet 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu le rapport relatif à l'autorisation de négocier et conclure un protocole transactionnel avec les compagnies Air Corsica et Air France visant à compenser les surcoûts générés sur la période 2021-2022.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

Pour l'autorité compétente par délégation



Approuve le rapport relatif à l'autorisation de négocier et conclure un protocole transactionnel avec les compagnies Air Corsica et Air France visant à compenser les surcoûts générés sur la période 2021-2022

Nombre total de membres du conseil d'administration : 32

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 19

Nombre de voix pour : 17

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 2

ARTICLE 2 :

Mandate le Directeur Général de l'Office des Transports de la Corse afin d'engager les discussions avec les compagnies aériennes Air Corsica et Air France en vue de finaliser un projet de protocole transactionnel qui sera soumis au vote d'un prochain Conseil d'Administration.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 06 Octobre 2025

Jean Félix ACQUAVIVA